

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 35 (1989)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Place des Suisses de l'étranger

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lors du contrôle douanier dans le train, que les bagages ne sont pas retenus à la frontière.

#### Police vétérinaire

Les chiens et les chats ne peuvent pénétrer sur le territoire douanier suisse que s'ils sont accompagnés d'un certificat vétérinaire attestant qu'ils ont été vaccinés contre la rage. La vaccination doit avoir été opérée au moins 30 jours et au plus un an avant le franchissement de la frontière.

Les chiens et les chats qui ne sont pas accompagnés d'un certificat valable sont refoulés\*. Sont admis à l'importation sans autorisation d'importer ni visite vétérinaire de frontière : les canaris, les cobayes, les hamsters dorés et les poissons d'ornement. Les autres animaux (lapins, perruches, etc.) ont besoin d'une autorisation qui peut être demandée par écrit à l'Office vétérinaire fédéral, Schwarzenburgstrasse 161, CH 3097 Liebefeld-Berne. Préciser le pays d'origine et le point frontière.

\* N.D.L.R. : avec ou sans leur maître !

### DOUANES FRANÇAISES

#### « Tolérances »

A votre entrée en France les marchandises contenues dans vos bagages personnels sont admises sans rien payer à la douane si leur valeur ne dépasse pas les limites suivantes :

Voyageurs âgés de 15 ans et plus, **300 FF** — moins de 15 ans, **150 FF**.

En plus vous pouvez rapporter les marchandises ci-dessous dans les limites suivantes :

Tabacs-cigarettes **200 pièces** ou cigarillos **100 pièces** ou cigares **50 pièces** ou tabac à fumer **250 g**.

Boissons alcoolisées (1) vins de table **2 litres** et boissons titrant plus de 22° **1 litre** ou titrant 22° ou moins **2 litres**.

Parfums **50 g** et eaux de toilette **25 cl**.

Café **500 g** ou extraits et essences de café **200 g** thé **100 g** ou extraits et essences de thé **40 g**.

(1) Seuls les voyageurs âgés de plus de 17 ans ont droit à ces quantités.

#### Devises

Il n'y a plus de limitation quant aux devises ou francs français transportés par les résidents français. Toutefois l'interdiction de constituer des avoirs à l'étranger demeure.

#### Pièces d'identité

Pour les pays de la CEE et la Suisse : carte d'identité ou passeport valable ou périmé pas plus de 5 ans.

Pour les ressortissants d'autres pays un visa est obligatoire, se renseigner auprès des représentations diplomatiques et consulaires.

Extraits du Bulletin de la Chambre de Commerce Suisse en France.

## PLACE DES SUISES DE L'ÉTRANGER

Nous avons réussi !

Mesdames, Messieurs,  
Chers compatriotes de l'étranger,

Grâce à l'union des forces, nous avons réussi ! Ce qui n'était encore qu'un espoir, aux termes de la dernière lettre du Secrétariat des Suisses de l'étranger, datant du 23 septembre 1988, est devenu entre-temps une réalité. Le 16 décembre 1988, le Conseil de fondation de la Fondation Place des Suisses de l'étranger a pu faire valoir son droit d'emption, pour l'exercice duquel le délai avait été prolongé jusqu'au 31 décembre 1988. Ainsi donc, depuis le début de l'année 1989, la Fondation — en quelque sorte l'agent fiduciaire des Suisses de l'étranger — est propriétaire de la presqu'île dans la baie de Brunnen. La principale contribution de la Cinquième Suisse aux cérémonies du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération est ainsi assurée. Les Suisses de l'étranger seuls ont réuni quelque 750'000 francs, la Confédération se chargeant de la seconde moitié du prix d'achat.

Il me reste maintenant à remplir une tâche bien agréable : vous remercier. J'exprime ma plus vive reconnaissance à tous les membres de la Commission des Suisses de l'étranger, à tous les comités des sociétés, qui ont été « l'épine dorsale » de notre campagne à l'étranger et qui vont continuer à agir, mais aussi bien sûr à toutes les donatrices et tous les donateurs. J'adresse également mes remerciements en particulier au Service des Suisses de l'étranger du Département fédéral des affaires étrangères et aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger, qui ont soutenu de maintes façons notre projet et la collecte. J'ai eu le plaisir de constater en général un très grand engage-

ment, et de plus désintéressé, ce qui — abstraction faite de notre projet — me rend optimiste. Il convient enfin de signaler, dans ce contexte, la contribution financière de la Confédération, à laquelle nous sommes infiniment reconnaissants. De ce fait, la Place des Suisses de l'étranger sera une œuvre commune de la Cinquième Suisse et de la Suisse intérieure.

La manière de procéder sera désormais la suivante : un groupe de travail spécial de la Commission des Suisses de l'étranger va s'occuper immédiatement de la question de l'aménagement de la place. Il va sans dire que nous vous informons des événements importants qui se produiront dans ce domaine. Nous ne pouvons naturellement taire à ce propos que cet aménagement ne sera pas gratuit. Aussi, comme par le passé, tous les dons seront les bienvenus.

Un peu de patience, c'est ce que je suis amené à demander à tous ceux qui, aujourd'hui, aimeraient savoir exactement quelle est la somme récoltée par pays — un souhait qui est exprimé très couramment. Or, c'est ici que sont apparus quelques problèmes difficiles à résoudre. Nous avons reçu, par le biais du service des paiements internationaux, un nombre considérable de versements dont les données sont incomplètes, de sorte que fréquemment notre banque ne peut plus déterminer l'expéditeur. Cela concerne aussi quelques donatrices et donateurs auxquels un certificat doit être adressé. Nous devons donc élaborer une solution, qui va peut-être nous prendre beaucoup de temps. J'espère que, encouragés par le développement positif des choses, vous continuerez à soutenir de votre mieux notre projet d'anniversaire et vous présente, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Fondation  
Place des Suisses de l'Etranger  
Le Président,  
Walther Hofer

HÔTEL CLUB • • • • •  
**SUNWAYS**  
1938 - CHAMPEX  
(Valais Suisse) LAC

Un hôtel où vous êtes reçus en amis dans un merveilleux cadre naturel de sapins et mélèzes

SKI AU SOLEIL DU VALAIS SUISSE  
1480 m - 2200 m  
en Hôtel Club \*\*\*

Ski alpin, Ski de fond, Randonnées en raquettes

Animation adulte - Mini-Club gratuit pour enfant de 12 mois à 8 ans inclus (toute la saison)

7 jours en pension complète : de 1 830.-FF à 2 440.-FF  
réductions pour les enfants.

Vos enfants sont nos invités (pension gratuite) pendant 4 semaines de l'hiver

Remontées mécaniques gratuites aux enfants et jeunes

« Un hôtel où vous êtes reçus en amis »

Sunways Hôtel-Club ★ ★ ★ 1938 - CHAMPEX-LAC Suisse Tél. : 19/41 26 4 11 22